



Dans votre village..

L'entreprise de ramonage FLORENCE passera dans la commune de Saint-Jean-Saverne **entre le lundi 9 et le mercredi 11 février.**

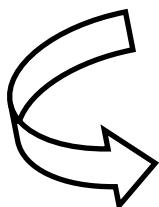
Si vous êtes intéressés, vous pouvez les contacter dès à présent au 03 88 70 09 75 afin de fixer un créneau horaire.

Vous avez la possibilité de planifier une autre date si cette période ne devait pas vous convenir.



*Rappel > fréquence du ramonage en Alsace :*

le Règlement Sanitaire Départemental impose une fréquence stricte : **2 ramonages par an, dont un obligatoire pendant la période de chauffe**



Elections municipales  
Les 15 et 22 mars 2026

Pour voter,  
il faut que vous soyez inscrit(e) sur la liste électorale de votre commune

**Pour les nouvelles inscriptions :**  
**Quand, comment ?**

- **4 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en ligne** sur les listes électorales.
- **6 février 2026** : date limite pour s'inscrire **en mairie** sur les listes électorales.

Toutes informations sur le site du gouvernement, lien ci-dessous

<https://www.info.gouv.fr/actualite/municipales-2026-comment-s-inscrire-sur-les-listes-electorales>